

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 10 DECEMBRE 2013 A 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy

Etaient présents :

Monsieur le Maire, J. DEWIDHEM, P. CHANET, A. QUERCIA, J.F. GABRIEL, D. KRIER, P. MONGE, G. PLAID, J. LHUILLIER, E. CHAUVELOT, E. BISTORY, P. NICOLLE, S. GABAY, N. BLANPAIN, M. FIX, C. HAUSERMANN.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :

F. NOVIANT a délégué son mandat à M. CANDAT
O. LEGAY a délégué son mandat à D. KRIER
S. VATOT a délégué son mandat à J.F. GABRIEL
L. SIMEON a délégué son mandat à J. DEWIDHEM
M.B. WELSCH-THOMAS a délégué son mandat à P. CHANET
C. LAROPPE a délégué son mandat à A. QUERCIA
F. THIEBAUT a délégué son mandat à N. BLANPAIN

Etaient absents, excusés :

M. SAUGET
L. BONTEMS
M. VOIRIOT

Etait absente :

N. DEPOIRE

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2013**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**INFORMATION :
DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu par la préfecture de Meurthe et Moselle en date du 6 décembre 2013.

Pour les services de la Préfecture, suite de la démission de Monsieur Didier CROUTZ (liste « Unir et servir Saulxures »), à compter du 16 septembre 2013, il a lieu de considérer que Mme Nicole DEPOIRE est conseillère municipale depuis cette date, puisqu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que cette dernière soit préalablement installée, ni accepte d'exercer ce mandat.

Une copie du courrier de la Préfecture est remise à Monsieur HAUSERMANN, seul représentant présent de la liste « Unir et servir Saulxures ».

POINT 1

PROGRAMME 2014 D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur L'HUILLIER indique que, par délibération en date du 28 septembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé un plan de gestion par l'Office National des Forêts de la commune de Saulxures-lès-Nancy.

Ce plan définit pour la période 2004-2018 l'exploitation durable (coupes, état sanitaire, régénération naturelle ...) de la forêt.

Dans le cadre de ce plan, l'O.N.F propose un programme de coupes pour l'année 2014 sur les parcelles 8, 10, 11 et 12 avec une estimation du volume total de 440 m³ (pour les 4 parcelles).

Pour ce programme de coupes, la vente sera effectuée en bloc et sur pied pour les 4 parcelles. Cette vente pourra avoir lieu au cours de l'année 2014 ou au cours de l'hiver 2014 / 2015.

Sur avis favorable de la Commission « Urbanisme et Travaux » en date du 26 novembre 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

➤ **de décider** de la vente (en bloc et sur pied) des grumes et autres produits provenant des parcelles 8, 10, 11 et 12.

POINT 2

RECENSEMENT 2014 : DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES AGENTS RECENSEURS ET DES COORDONNATEURS.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, et au décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population, la Commune doit organiser sur son territoire l'opération de recensement de sa population. En effet, Saulxures-lès-Nancy a été retenue pour effectuer celle-ci en 2014. Le précédent recensement sur la commune avait eu lieu en 2009. Le recensement de la population de Saulxures-lès-Nancy sera réalisé, sous la conduite de l'Insee, du 16 janvier au 15 février 2014.

Il est nécessaire de déterminer la rémunération des coordonnateurs communaux et celle des 7 agents recenseurs recrutés pour ce recensement. Un coordonnateur communal de recensement et deux suppléants ont été désignés parmi le personnel municipal pour suivre et superviser cette opération.

Dans ce cadre, ce seront 1 841 logements qui seront visités à Saulxures-lès-Nancy.

Au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, l'Insee apporte une dotation forfaitaire de 8 566 € à la commune.

Sur avis favorable de la Commission « Economie et Finances » en date du 26 novembre 2013.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

➤ **De fixer** le cadre de rémunération brute des personnels employés pour l'opération comme suit :

- Pour les agents recenseurs :

Bulletin Individuel	0.95 €
Feuille de Logement	1.25 €
Feuille de Logement non enquêté	0.45 €
Feuille Immeuble Collectif	1.25 €
Bordereau de district	5.00 €
Séance de formation	40.00 €

- Pour les agents de contrôle (coordonnateur et suppléants) :

Bulletin Individuel	0.09 €
Feuille de Logement	0.04 €
Feuille Immeuble Collectif	0.04 €
Séance de formation	40.00 €

- **D'inscrire** au budget primitif 2014 la dépense correspondante.
- **D'inscrire** au budget primitif 2014 la dotation forfaitaire délivrée par l'Insee d'un montant de 8 566 €.

Des réponses sont apportées à Monsieur NICOLLE quant à la différence entre agent recenseur et coordonnateur et à Monsieur HAUSERMANN quant au cadre de la rémunération fixée par l'INSEE et aux formations des agents recenseurs.

POINT 3 DECISION MODIFICATIVE n°2 - 2013

Monsieur GABRIEL indique que les modifications de crédits portent sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

En fonctionnement/Dépenses : inscription à l'article 657362, chapitre 65 -Autres charges de gestion courante, pour le versement d'une subvention complémentaire au CCAS sur l'exercice 2013.

En fonctionnement/Recettes : ajustement à l'article 722, opération d'ordre, chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section, pour l'inscription des crédits correspondants aux travaux en régie 2013 ainsi qu'un rajustement à l'article 70878, chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.

En investissement/Dépenses : des rectifications budgétaires sont à prévoir à l'article 2031, chapitre 20 - Immobilisations incorporelles, et à l'article 21318, opération d'ordre, chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section pour intégrer le coût de la main d'œuvre des travaux en régie 2013.

L'équilibre des sections (Investissement / Fonctionnement) sera effectué par le compte 023, Virement à la section d'investissement (de la section de fonctionnement) et par le compte 021, Virement de la section de fonctionnement (en section d'investissement), opérations ordres.

Le détail de ces modifications est indiqué dans le tableau -DM.2- ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 330,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 330,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722-020 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 530,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 530,00 €
D-857362-520 : CCAS	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70878-020 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	6 830,00 €	0,00 €	6 830,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 330,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 330,00 €
D-21318-422 : Autres bâtiments publics	0,00 €	4 530,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 530,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-820 : Frais d'études	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	5 330,00 €	0,00 €	5 330,00 €
Total Général		12 160,00 €		12 160,00 €

Sur avis favorable de la Commission « Economie et Finances » en date du 26 novembre 2013,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

➤ **D'adopter** les propositions budgétaires figurant dans le tableau ci-dessus.

Suite aux interrogations de Monsieur HAUSERMANN, Monsieur GABRIEL indique que le budget prévisionnel du CCAS voté en mars 2013 était de 6 000 €.

Sur l'ajustement des frais d'études de 800 €, Monsieur GABRIEL explique qu'il s'agit des aléas possibles au cours d'une année où le budget primitif, voire la première DM, peut encore comporter des imprécisions ou des incertitudes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

▪ Réforme des rythmes scolaires : Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle réunion enseignants et parents délégués sera programmée courant janvier 2014.

▪ Conseil Municipal d'Enfants: La mise en place du nouveau CME suite aux dernières élections est programmée le 17 décembre 2013 à 18H. L'ensemble des membres du Conseil Municipal sera invitée à cette cérémonie.

Fin de la séance à 20 h 40.

La Secrétaire
Mme CHANET